

Séance du 10 octobre 2024

date de convocation 03/10/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Hadol, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-François CLASQUIN, Maire.

Présents : BOIGEY-DIEMER M, BREGIER T, CLASQUIN J-F, COLIN B, DEVAUCHELLE E, FRESSE A, MAIRE P, MILLION E, POIRIER S, ROLLOT D, VANNSON M-F, VUILLEMIN C, et VUILLEMIN E.

Madame Anne COURTOIS-PAULUS est arrivé à 18h36.

Madame Anne COURTOIS-PAULUS a été nommé secrétaire.

Absents excusés :

- *Jean-Michel GABRION a donné pouvoir à Anne COURTOIS-PAULUS,*
- *Jean-François JACQUEMIN a donné pouvoir à Philippe MAIRE*
- *Maxime ROUSSELOT a donné pouvoir à Emmanuelle MILLION.*
- *Coralie HUREL-MATHIEU.*

Absents :

- *Valérie AUBERTIN.*

--00000--

**Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Présents : 13 (14 après 19h15)
Votants : 14 (17 après 19h15)**

ORDRE DU JOUR :

BATIMENTS & TERRAINS

- 1. Cession de bail rural,**
- 2. Nouvelle convention de forage – SRDE,**
- 3. Proposition d'achat de terrains – parcelle A 1678 (2 ares 08) située à la croisée de la route militaire et la route qui monte à Laménil depuis Guménil,**
- 4. Renouvellement des baux à échéance,**
- 5. Marché de travaux forestiers – année 2024/2025,**
- 6. Tarification des affouages,**
- 7. Règlement intérieur des bâtiments de la commune,**

JURIDIQUE

- 8. Instruction des demandes de publicité extérieure - Convention d'adhésion au service commun de la CAE,**
- 9. Nouvelle convention d'adhésion au service commun ADS,**

FINANCES

- 10. Ajout sommes au chapitre 1068,**

AFFAIRES SCOLAIRES

- 11. Modification des tarifs du périscolaire,**

URBANISME

- 12. Rapport triennal d'artificialisation des sols.**

N° 2024/7/001

Objet : Cession de bail rural – lieu-dit du Rougimont – référence cadastrale B1993

Rapporteur : Philippe MAIRE

Vu le rapport de Philippe MAIRE, adjoint délégué, expose au Conseil qu'il est demandé par Madame REVEILLE Jocelyne la cession du bail rural en sa possession à son mari, Monsieur REVEILLE la parcelle B 1993, pour une surface de 40 ca 00 a.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires afin de céder le bail à Monsieur REVEILLE Jean-Paul.

~~~~~ *Même séance* ~~~~~

## N° 2024/7/002

Objet : Nouvelle convention de forage – SRDE

*Rapporteur : Philippe MAIRE*

Vu la convention actuelle de forage signée le 24 mars 1997,

Vu les avenants 1 et 2 signés par la suite, permettant de prolonger l'exploitation de la carrière par la SRDE,

Vu la proposition de convention formulée par la SRDE et travaillée en concertation avec la commission, envoyée aux membres du Conseil, et présenté lors du Conseil municipal,

Vu le rapport de Philippe MAIRE, adjoint délégué, expose au Conseil qu'il est proposé de procéder à la signature d'une nouvelle convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- **EMET un avis favorable** à l'avenant d'extension de l'emprise de la carrière tel que présenté au Conseil,
- **AUTORISE Monsieur le Maire** à signer ledit avenant avec la SRDE.

POUR : 16

CONRE : 0

ABSTENTION : 1 – POIRIER S

~~~~~ *Même séance* ~~~~~

N° 2024/7/003

Objet : Proposition d'achat de terrain – Parcelle n° A 1678

Rapporteur : Philippe MAIRE

Monsieur Philippe MAIRE, Adjoint délégué, informe l'Assemblée que Madame DESCLE propose, en plus d'une autre parcelle non retenue par la Commission, de vendre à la Commune sa parcelle cadastrée **A 1678**, d'une contenance de 2 ares 08, au prix de 60€.

Cette acquisition permettrait un élargissement de la voie communale.

Vu le plan présenté,

Considérant l'avis de la commission,

Considérant la proposition d'une acquisition pour un montant de 60 euros, frais d'acte à la charge de la commune,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **EMET un avis favorable** à l'acquisition de la parcelle cadastrée A 1678, propriété de Madame DESCLE, pour un montant de 60€,
- **AUTORISE Monsieur le Maire** à signer l'acte à intervenir,
- **PRECISE** que les frais d'acte seront à la charge de la Commune.

~~~~~ *Même séance* ~~~~~

#### **N° 2024/7/004**

Objet : Renouvellement de baux de location (2024 - 2033)

*Rapporteur : Philippe MAIRE*

Monsieur Philippe MAIRE, Adjoint délégué, informe les membres du Conseil que les baux de location de terrains communaux établis le 15 novembre 2015 sont à renouveler.

Après avoir rappelé qu'avec l'accord des agriculteurs, une clause environnementale relative à l'épandage des boues sera désormais incluse au bail, elle propose de les reconduire selon les dispositions du statut du fermage aux exploitants actuels.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré

- **ACCEPTE** le renouvellement, pour neuf années, des baux de location de terrains communaux échus le 15 novembre 2024 aux exploitants qui en ont fait la demande selon le tableau joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le Maire à signer les baux à intervenir.

~~~~~ *Même séance* ~~~~~

N° 2024/7/005

Objet : Travaux d'exploitation en forêt communale ~ Campagne 2024-2025

Rapporteur : Philippe MAIRE

Monsieur Philippe MAIRE, Adjoint délégué à la Forêt, expose au Conseil qu'une consultation relative aux travaux **d'exploitation en forêt communale ~ Campagne 2024-2025** a été mise en ligne le 8 août dernier.

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée ayant pour objet la réalisation de prestations de services d'exploitation forestière.

La consultation est constituée de 2 lots, chacun donnant lieu à un marché décrit ci-dessous :

| Lot | Prestations Principales | Localisation | quantité de commande estimée | Prescriptions particulières |
|-----|---|----------------------------|------------------------------|---|
| 1 | Abattage/façonnage BO feuillus | 74-101-102-103 | 1100 | <u>Feuillus</u> :
BO : découpe fin bout minimum à 35 cm
BI : en stères de 4m , découpe fin bout 15 cm minimum pour le chêne et 10 cm minimum pour le hêtre, séparation par essences, séparation des produits BI/BE |
| | Abattage/façonnage et cubage de BO résineux | 74-104-105-109 | 500 | BE : en stères de 4m , découpe fin bout 18 cm minimum, séparation par essences, séparation des produits BI/BE |
| | Débardage BO feuillus et résineux | 74-101-102-103-104-105-109 | 1600 | <u>Résineux</u> :
BO : découpe fin bout selon contrat d'approvisionnement et indications données par le Technicien ONF |
| | Abattage/façonnage de BI/BE en 4m feuillus et résineux | 74-104-105-109 | 540 | BI : en stères de 4m ; séparation bois blancs et bois rouges, séparation BI/BE |
| | Débardage de BI/BE en 4m feuillus et résineux | 74-104-105-109 | 540 | <u>Début des travaux</u> : 02/11/2024
<u>Délais de réalisation</u> :
- Parcelles 101-102-103 : 1er mars 2025 (impératif de mise à disposition pour affouage
- Parcelles 74-104-105-109 : 1er mai 2025 pour les grumes |
| | Câblage lié à l'exploitation | Diverses | 16h | Le volume réceptionné sera adapté aux besoins constatés |
| | Débarrage de routes et mise en sécurité arbres dangereux | Diverses et routes | 4h | INTERVENTION DANS LES 48 HEURES |
| | Sécurisation affouages – Abattage d'arbres classe diamètre 30 et plus (inclus tiges dangereuses tous diamètres) | Diverses | 8h | Le volume réceptionné sera adapté aux besoins constatés |
| | Abattage/façonnage et débardage BO chablis isolés feuillus et résineux | Diverses | 100 | Le volume réceptionné sera adapté aux besoins constatés |
| 2 | Abattage/façonnage et débardage BI chablis isolés feuillus et résineux | Diverses | 50 | Le volume réceptionné sera adapté aux besoins constatés |
| | Abattage/façonnage BO feuillus | 29-30-36-80 | 1100 | <u>Feuillus</u> :
BO : découpe fin bout minimum à 30 cm
BI : en stères de 4m , découpe fin bout 15 cm minimum pour le chêne et 10 cm minimum pour le hêtre, séparation par essences, séparation des produits BI/BE |
| | Abattage/façonnage et cubage de BO résineux | 29-30-36 | 300 | BE : en stères de 4m , découpe fin bout 18 cm minimum, séparation par essences, séparation des produits BI/BE |
| | Débardage BO feuillus et résineux | 29-30-36-80 | 1400 | <u>Résineux</u> :
BO : découpe fin bout selon contrat d'approvisionnement et indications données par le Technicien ONF. Séparation bois blancs et bois rouges, tri des bois secs |
| | Abattage/façonnage de BI/BE en 4m feuillus et résineux | 29-30-36 | 150 | BI : en stères de 4m ; séparation bois blancs et bois rouges, séparation BI/BE |
| | Débardage de BI/BE en 4m feuillus et résineux | 29-30-36 | 150 | <u>Début des travaux</u> :
<u>Délais de réalisation</u> :
Parcelles 36-80 : 1er mars 2025 (impératif de mise à disposition pour affouage
Parcelles 29-30-: 1er mai 2025 pour les grumes
Affouage bord de route et livrés : 31 aout 2025 |
| | Câblage lié à l'exploitation | Diverses | 16h | Le volume réceptionné sera adapté aux besoins constatés |
| | Débarrage de routes et mise en sécurité arbres dangereux | Diverses et routes | 4h | INTERVENTION DANS LES 48 HEURES |
| | Sécurisation affouages – Abattage d'arbres classe diamètre 30 et plus (inclus tiges dangereuses tous diamètres) | Diverses | 16h | Le volume réceptionné sera adapté aux besoins constatés |
| | Abattage/façonnage de bois de chauffage en ballots | 29-30 | 730 | Le volume réceptionné sera adapté aux besoins constatés |
| | Débardage de bois de chauffage bord de route | 29-30 | 330 | Le volume réceptionné sera adapté aux besoins constatés |
| | Livraison de bois de chauffage en ballots. | 29-30 | 400 | Le volume réceptionné sera adapté aux besoins constatés |
| | Abattage/façonnage et débardage BO chablis isolés feuillus et résineux | Diverses | 100 | Le volume réceptionné sera adapté aux besoins constatés |
| | Abattage/façonnage et débardage BI chablis isolés feuillus et résineux | Diverses | 50 | Le volume réceptionné sera adapté aux besoins constatés |

Il porte à la connaissance de l'Assemblée le nombre d'offres reçues par lots :

- Lot 1 : 1 offre
- Lot 2 : 1 offre

Le rapport d'analyse des offres ayant été présenté, Monsieur le Maire rappelle que ces marchés n'entrent pas dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par délibération du 11 juin 2020. C'est donc au Conseil qu'il appartient de se prononcer sur le choix des attributaires des marchés et sur l'autorisation de signature des marchés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE, par application des critères de jugement des offres figurant au règlement de la consultation**, de retenir les opérateurs économiques suivants :
 - Lot n° 1 : Remy Bois Hadol à Hadol pour 58 580 €HT, soit 64 438 €TTC,
 - Lot N° 2 : Remy Bois Hadol à Hadol pour 88 515 €HT, soit 97 366 €TTC
- **AUTORISE** le Maire à signer les marchés ci-dessus indiqués.

~~~~~ *Même séance* ~~~~~

**N° 2024/7/006**

Objet : Affouages ~ Modalités et Tarifs à partir de 2026

*Rapporteur : Philippe MAIRE*

Entendu les propositions faites par Monsieur Philippe MAIRE, Adjoint délégué, à la suite de la réunion de la commission « Voirie-Forêt-Chasse-Terrains communaux » qui s'est tenue ce 8 juin,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **FIXE les modalités et les prix**, ainsi qu'il suit, **à partir de 2026**, pour l'attribution des affouages aux foyers hadolais :

| <i><b>Tarif au stère :</b></i>                                                                                                                     | <i><b>TARIF HT</b></i> | <i><b>TVA 10 %</b></i> | <i><b>TARIF TTC</b></i> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|-------------------------|
| <i><b>Taxe affouages à exploiter (1 lot par foyer)</b></i>                                                                                         | -                      | -                      | <i><b>13,00€</b></i>    |
| <i><b>Affouages façonnés et débardés bord de route (délivrance par foyer inscrit : nombre de stères disponibles/nombre de foyers inscrits)</b></i> | 59,09€                 | 5,91€                  | <i><b>65,00€</b></i>    |
| <i><b>Affouages façonnés et livrés (délivrance par foyer inscrit : nombre de stères disponibles/nombre de foyers inscrits)</b></i>                 | 68,18€                 | 6,82€                  | <i><b>75,00€</b></i>    |

- **RAPPELLE** que les habitants devront choisir l'un des trois types proposés.

~~~~~ *Même séance* ~~~~~

N° 2024/7/007

Objet : Divers ~ Adoption des règlements intérieurs modifiés

Rapporteur : Emmanuelle MILLION

Madame MILLION Emmanuelle, Adjointe déléguée, rappelle à l'Assemblée que les règlements intérieurs doivent être modifiés afin d'être adaptés à l'usage actuel.

Elle précise qu'il y a lieu d'y apporter quelques correctifs mineurs dont elle donne lecture.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir adopter les règlements intérieurs suivants :

- Règlement intérieur du Gymnase,
- Règlement intérieur du Foyer,
- Règlement intérieur de la Salle de Convivialité,
- Règlement intérieur de la Salle Polyvalente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE d'adopter les règlements intérieurs** modifiés tels qu'annexés à la présente délibération.

~~~~~ *Même séance* ~~~~~

## N° 2024/7/008

Objet : Instruction des demandes de publicité extérieure – Convention d'adhésion au service commun de la CAE

*Rapporteur : Jean-François CLASQUIN*

Vu l'offre de la CAE de proposer aux communes de prendre en charge l'instruction des demandes de publicité extérieure,

Il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service d'instruction des demandes de publicité extérieure dans les conditions présentées au conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de passer une convention avec la CAE** pour la délégation de l'instruction des demandes de publicité extérieures intervenant sur la commune de Hadol.
- **AUTORISE Monsieur le Maire** à signer ladite convention.

~~~~~ *Même séance* ~~~~~

N° 2024/7/009

Objet : Nouvelle convention d'adhésion au service commun ADS

Rapporteur : Jean-François CLASQUIN

Vu l'offre de la CAE de proposer aux communes de prendre en charge l'instruction des demandes d'instruction des demandes de droit des sols signée le 24 février 2022,

Il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'adhésion au service d'instruction des demandes de droit des sols dans les conditions présentées au conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de renouveler la convention avec la CAE** pour la délégation de l'instruction des demandes de droit des sols intervenant sur la commune de Hadol.
- **AUTORISE Monsieur le Maire** à déléguer par arrêté sa signature aux services instructeur de la CAE,
- **AUTORISE Monsieur le Maire** à signer ladite convention.

~~~~~ *Même séance* ~~~~~

#### **N° 2024/7/010**

Objet : Compte Administratif ~ Affectation du résultat de l'exercice 2023

*Rapporteur : Jean-François CLASQUIN*

*Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet d'affectation du résultat de l'exercice 2023.*

Les membres du Conseil, à la majorité des suffrages exprimés,

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'année 2023 qui présente un excédent de fonctionnement de 700 758,35 € et un solde d'exécution *déficitaire de la section d'investissement de 378 211,24 €* ;

*Considérant les états au 31.12.2023 avec un besoin de financement de 378 211,24 €,*

➤ **DECIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2023 au budget de l'année 2024 comme suit :

- Excédent de fonctionnement capitalisé : **378 211,24 €**  
(Compte 1068, Section d'investissement)

- Virement de la section de fonctionnement : **322 547,11 €**  
(Compte R 002, Section de fonctionnement)

~~~~~ *Même séance* ~~~~~

N° 2024/7/011

Objet : Modification des tarifs du périscolaire

Rapporteur : Jean-François CLASQUIN

Monsieur le Maire rappelle les termes de la convention établie entre la commune de Hadol et la Ligue de l'Enseignement relatifs à l'organisation de l'accueil périscolaire.

Il précise qu'en raison d'un différentiel de tarification prévu pour la tenue du périscolaire, qui ne tient pas compte des enfants scolarisés à Hadol et n'habitant pas sur la Commune, il est proposé de revoir cette tarification avec effet rétroactif au 2 septembre 2024.

Entendu l'exposé,

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **VALIDE** la nouvelle tarification relative à l'organisation de l'accueil périscolaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à appliquer de façon rétroactive au 2 septembre 2024 cette tarification.

~~~~~ *Même séance* ~~~~~

**N° 2024/7/012**

Objet : Validation du rapport triennal sur l'artificialisation des sols

*Rapporteur : Jean-François CLASQUIN*

Vu la loi « Climat et Résilience » rendant obligatoire l'établissement d'un rapport triennal sur l'artificialisation des sols par les communes,

Etant entendu que le rapport triennal d'artificialisation des sols doit présenter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) exprimée en nombre d'hectares (cf. art. L. 2231-1 du CGCT),

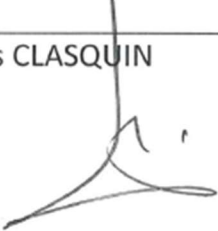
Vu le rapport de Marie BOIGEY-DIEMER, adjointe déléguée, exposant au Conseil la consommation des ENAF sur la période 2011-2022 sur la Commune de Hadol,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EMET un avis favorable** pour le rapport triennal sur l'artificialisation des sols tel que présenté au Conseil.
- **AUTORISE Monsieur le Maire** à transmettre ce rapport aux services de la préfecture.

*La séance est levée à 20h00.*

*Fait et délibéré en séance les an, mois et jour susdits. Toutes les matières étant épuisées, lecture est faite des douze délibérations (n°001 à 012).*

|                                                                                                                                 |                                                                                                                                               |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Jean-François CLASQUIN</p>  <p>Maire,</p> | <p>Anne COURTOIS-PAULUS</p>  <p>Secrétaire de séance,</p> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|